

adresse de renvoi :

DREAL Normandie
Service Ressources Naturelles
Cité Administrative
2, rue Saint-Sever
76036 ROUEN Cedex

Consultation du public - dérogation espèces protégées – Construction d’une centrale solaire au sol à Oissel (76) - Valorem

En application des dispositions de l’article L123-19-2 du code de l’environnement, relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, tout dossier de demande de dérogation espèces protégées susceptible d’avoir une incidence sur l’environnement doit faire l’objet d’une consultation du public d’une durée de 15 jours par voie électronique. Vous êtes donc invités à vous exprimer sur la demande de dérogation à l'article L411-1 concernant la construction d'une centrale solaire au sol à Oissel (76) par la société Valorem.

Consultation ouverte du 24 juillet au 8 août 2024.

Il y a 5 questions dans ce questionnaire.

Remarque sur la protection de la vie privée

Ce questionnaire est anonyme.

L'enregistrement de vos réponses ne contient aucune information d'identification sur vous, à moins qu'une question ne vous ait été posée dans ce sens. Si vous avez répondu à un questionnaire utilisant des invitations, vous pouvez être assuré(e) que le code de l'invitation n'est pas enregistré avec votre réponse. Les invitations sont gérées dans une base de données séparée qui n'est mise à jour que pour indiquer si vous avez ou non utilisé votre invitation pour remplir le questionnaire. Il n'y a aucun moyen de faire le lien entre les invitations et les réponses enregistrées pour ce questionnaire.

1 Commentaire et avis général sur la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées présentée par Valorem au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement, dans le cadre de la construction d'une centrale solaire au sol à Oissel (76) :

2 Avez-vous des propositions pour améliorer les mesures de réduction, de compensation, d'accompagnement et/ou de suivi? :

3 Êtes-vous favorable à l'octroi de la dérogation?

Oui

Non

Indifférent

4 Votre nom (facultatif) :

5 Votre prénom (facultatif) :

6 Votre département de résidence :

7 Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

Merci pour votre participation

Les participations à la consultation doivent être postées avant le 8 août 2024 minuit, le cachet de la poste faisant foi.